



Téléphone : 01.69.51.71.00
Télécopie : 01.60.16.62.18

Le Maire

N/REF : 20151002-029

Villiers-sur-Orge, le 2 octobre 2015

MONSIEUR PHILIPPE MOREAU
20 Rue Pasteur
91700 VILLIERS-SUR-ORGE

Objet : Intervention du public

Par la présente, je vous rappelle qu'en ma qualité de Maire, je suis la seule à disposer de la police de l'assemblée en vertu de L'article L 2121-16 du Cgct qui me donne la possibilité de « faire expulser l'auditoire ou d'arrêter tout individu qui trouble l'ordre » de l'assemblée pour permettre que les débats se déroulent dans les meilleures conditions.

Lors du Conseil municipal du 25 septembre vous avez, par vos interventions intempestives, troublé l'ordre des débats.

Ne disposant pas de police municipale, je n'ai pu vous faire expulser, comme la loi m'y autorise.

Je vous adresse, donc ce rappel à l'ordre afin qu'à l'avenir je ne sois pas dans l'obligation de recourir à la force publique pour permettre à l'assemblée d'élus de délibérer sans pression et dans le calme.

Je transmets pour information ce courrier à Monsieur le Préfet et à Madame le commissaire de police.

Comptant sur votre respect de la démocratie et de ses règles, je vous présente, Monsieur, mes salutations.



Thérèse LEROUX